

## **Modalités d'inscription en préparation aux concours administratifs A, B et EN3S**

### ***I - Pour les étudiants inscrits à l'UCA lors de l'année universitaire précédente***

L'inscription est de droit dès lors que le candidat remplit les conditions de diplôme correspondant à la préparation visée (baccalauréat pour la prépa B – licence pour la prépa A et EN3S)

### ***II – Pour les étudiants antérieurement inscrits dans une autre université ou un autre établissement d'enseignement et pour les personnes en reprise d'études***

L'inscription se fait sur sélection. Celle-ci est basée sur l'examen du dossier de candidature.

Pour les candidats en reprise d'études, la sélection est complétée par un entretien avec un jury, constitué de membres de l'équipe pédagogique.

Cet entretien se déroule de la manière suivante : le candidat expose, durant 5 minutes, son parcours, ses perspectives dans le cadre de la fonction publique et sa motivation. S'en suivent 10 minutes de discussion avec les membres du jury.